

INVESTISSEMENT PÉDAGOGIQUE DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

POSTIÑ PEDAGOGEL AR FRAMMOÙ KELENN ARZEL

BÉNÉFICIAIRES

- Communes, groupements de communes et établissements publics ;
- Associations.

NATURE DES PROJETS SOUTENUS

Acquisition de matériel pédagogique, numérique ou d'équipement spécifique (ex : plancher de danse souple) pour les établissements d'enseignement artistique.

MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

- Taux de 10 % à 35 % selon le taux de solidarité départementale pour les collectivités ;
- Taux de 30 % pour les associations ;
- Dépense subventionnable comprise entre 2 000 € et 50 000 €.

N.B : les sommes sont exprimées en HT pour les projets publics et en TTC pour les projets privés.

PIÈCES A FOURNIR

- Présentation du projet d'acquisition ou d'équipement ;
- Plan de financement intégrant la date prévisionnelle des acquisitions.

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Président du Conseil départemental du Morbihan
Direction générale adjointe éducation, culture, attractivité, territoires
Direction de la culture
Hôtel du département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 Vannes cedex
Tél. : 02 97 54 81 69